

Le conseil national des barreaux présente

# ROBE AROUND THE WORLD





---

# ROBE AROUND THE WORLD

## SOMMAIRE

---

|                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Édito de Pascal Eydoux,<br>président du Conseil national des barreaux .....                                          | 05 |
| Mot de Philippe-Henri DUTHEIL,<br>président de la commission Affaires Européennes<br>et Internationales du CNB ..... | 06 |
| Mot de Wilfried Meynet,<br>commissaire de l'exposition .....                                                         | 07 |
| Remerciements .....                                                                                                  | 09 |
| Robe around The World .....                                                                                          | 13 |





**Pascal Eydoux**  
Président  
du Conseil national des barreaux

« CE N'EST PAS SEULEMENT  
À UN VOYAGE AUTOUR  
DU MONDE AUQUEL NOUS  
A CONVIÉ CETTE EXPOSI-  
TION. C'EST AUSSI À UNE  
RÉFLEXION SUR L'IDENTITÉ,  
LES VALEURS ET L'IMAGE  
DE NOTRE PROFESSION... »

## UN COSTUME. MAIS PAS N'IMPORTE LEQUEL.

Une couleur. Noire. Parfois agrémentée de blanc, ou d'un insigne.

Un signe de reconnaissance et de ralliement : la robe d'avocat.

L'exposition « Robes around the world » proposée par le Conseil national des barreaux a été un moment fort de la 7<sup>ème</sup> Convention nationale des avocats de Bordeaux-Libourne (19-21 octobre 2017).

Ce n'est pas seulement à un voyage autour du monde auquel nous a convié cette exposition. C'est aussi à une réflexion sur l'identité, les valeurs et l'image de notre profession qu'elle nous a invitée.

La fonction de notre robe d'avocat est tout à la fois de nous distinguer et de nous identifier.

En nous distinguant des autres professionnels et partenaires de justice, la robe d'avocat permet au public de nous reconnaître. Elle nous permet également de nous identifier entre avocats où que l'on se trouve dans le monde.

En déambulant dans cette exposition, nous réalisons que, d'un pays à l'autre, d'une culture à une autre, nous portons plus ou moins régulièrement la robe, et différemment.

La diversité et les particularités de chacune des robes présentées sont transcendées par la fonction qui nous unit et nous identifie en tant qu'avocats : incarner la défense, porter la voix de celles et ceux que nous assistons et représentons dans le processus juridictionnel.

Ainsi, cette distinction et cette identité, qui nous unissent, sont la force des avocats.

Cependant, si le grand public nous identifie à nos robes, elles ne suffisent plus à caractériser l'ensemble de notre activité qui ne tient plus exclusivement au procès et aux palais de justice.

Si nous ne sommes plus réduits à la robe qui nous rend tous égaux dans le cadre de notre activité, nous y sommes pourtant attachés en tant que symbole et instrument de notre profession, en tant qu'incarnation de la défense et de sa voix.

Cette exposition, en ce qu'elle nous a invité à nous interroger sur ce qui nous caractérise, nous unit ou nous différencie, était résolument tournée vers l'avenir et pleinement ancrée dans le thème de la 7<sup>ème</sup> édition de la Convention nationale des avocats.

Ces robes font partie de notre patrimoine professionnel et de notre héritage culturel et historique.

Cette collection unique au monde de robes portées par les avocats sur les cinq continents est l'œuvre de tous les barreaux qui nous ont aidés à la constituer avec générosité et confraternité. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Ce patrimoine vivant que nous avons rassemblé, et qui peut encore être enrichi, a maintenant vocation à être accessible grâce au présent ouvrage. Je forme le vœu qu'il puisse également l'être au public de manière pérenne et permanente.

---

# MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DU CNB

---



**Philippe-Henri DUTHEIL**  
Président de la commission  
Affaires Européennes  
et Internationales du CNB

**F**orte de ses relations avec les barreaux du monde entier, la Commission des Affaires Européennes et Internationales a œuvré au cours de la mandature pour obtenir des robes d'avocats des quatre coins du monde. C'est avec une grande fierté qu'est aujourd'hui présentée le catalogue de l'exposition « Robe around the world ». Les robes font partie de l'héritage professionnel, c'est pourquoi l'idée de cette exposition s'est rapidement imposée.

Durant trois jours, 60 robes ont ainsi été exposées à Bordeaux lors de la 7<sup>e</sup> édition de la Convention nationale des avocats qui a réuni près de 6 000 avocats à Bordeaux. Les cinq continents sont représentés et vous pourrez désormais découvrir les robes dans ce catalogue qui constitue la collection du Conseil national des barreaux.

L'exposition s'apprête à voyager à travers le monde, pour des expositions temporaires dans des barreaux ou autres institutions souhaitant profiter de cette collection unique au monde. Découvrez à travers les pages les originalités des différentes robes, les influences, les ressemblances.

Je souhaite remercier l'ensemble de nos homologues étrangers qui ont permis la constitution de cette collection ainsi que les membres de la Commission des Affaires Européennes et Internationales du Conseil national des barreaux pour leur mobilisation. Ce projet est le symbole de la qualité des relations que le Conseil national des barreaux entretient avec la profession dans le monde entier et la place qu'il occupe désormais sur la scène internationale.



---

# MOT DU COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION

---



## Wilfried MEYNET

Avocat (Marseille & Luxembourg)

Maître de Conférences associé  
(Aix-Marseille Université)

Commissaire de l'exposition  
« Robe around the world »

La robe d'avocat est incontestablement le plus ancien costume civil encore en usage en Europe. Son origine est méditerranéenne et remonte au XII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, les croisées ont été très impressionnées par la Cour de Byzance et la pompe de l'empereur byzantin qui a été repris au Moyen-Age dans le « protocole bourguignon » qui, imposant au passage la couleur noire, fut lui-même transposé par Charles Quint en 1547 en Espagne puis, introduit en France, par l'intermédiaire des reines espagnoles à la Cour de France. Après la période révolutionnaire qui vit l'abolition de tous les corps intermédiaires et donc la disparition du costume judiciaire de l'avocat, Napoléon I<sup>er</sup> rétablit les Ordres d'avocats en 1810 dans l'Empire donc également sur les territoires actuels de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. À cette occasion, fût dessinée la robe d'avocat mais également celles de la plupart des professions universitaire (maître de Conférence, professeur agrégé, doyen de faculté, recteur, proviseur de Lycée, ...), judiciaire (garde des Sceaux, avoués, juges, procureurs, greffiers, ...) et même religieuse (rabbin et pasteur protestant).

Depuis cette période, la robe d'avocat français a très peu évolué dans sa forme. Cependant, son domaine n'a fait que croître puisque son utilisation a été progressivement étendue aux huissiers, administrateurs-judiciaires, mandataires-liquidateurs et aux commissaires-priseurs.

Au-delà de nos frontières, dans de très nombreux pays, la robe des avocats est également un élément d'égalité des avocats entre eux, des avocats au regard du juge et des avocats au regard du justiciable. Pour le grand public, la robe d'avocat est le symbole d'une profession respectée, parfois décriée et souvent fantasmée.

Depuis quelques années, le barreau de Marseille, et désormais le Conseil national des barreaux français ont décidé de mettre en valeur la robe de l'avocat au travers de différents projets.

Avec la présente exposition, il vous est proposé un voyage autour du monde (judiciaire) en soixante robes d'avocat.

Au-delà de cette invitation vers l'ailleurs, l'ambition « ultime » de l'exposition est de parvenir, grâce aux dons de robes par les avocats français et étrangers, à créer une collection permanente et mondiale de robes d'avocat qui pourra faire l'objet par la suite d'expositions itinérantes ou bien de prêts en France ou à l'étranger. À ce fonds de robes d'avocats, pourraient également s'agréger des robes d'universitaires ou encore des robes de magistrats françaises ou étrangères.

Pour paraphraser Magritte, le costume professionnel que porte les avocats est plus qu'une robe. De par ses origines, son histoire et ses traditions, la robe d'avocat constitue un élément central du patrimoine démocratique de la France et de nombreux pays dans le monde. Elle mérite donc bien qu'on lui consacre un musée qui plus est international !



---

# REMERCIEMENTS

---

EN PARTENARIAT AVEC :

---



POUR LE PRÊT DE ROBES ET D'ACCESSOIRES :

---

**Ponsard et Dumas et L'artisan Costumier**

MONTAGE ET RÉALISATION DU PROJET :

---

**Eda Bordeaux**

**Wilfried Meynet**

**Sonia Dalle**

**Service juridique et service communication du CNB**

**Accès scène**

CONCEPTION DE LA SCÉNOGRAPHIE

---

**Sonia Dalle**

# GALERIE

---

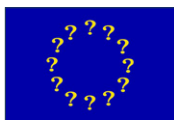






# ROBE AROUND THE WORLD

|                                             |    |                                                     |    |
|---------------------------------------------|----|-----------------------------------------------------|----|
| Les pays sans robes .....                   | 14 | Israël .....                                        | 54 |
| Algérie .....                               | 15 | Italie .....                                        | 55 |
| Allemagne .....                             | 16 | Japon .....                                         | 56 |
| Afghanistan .....                           | 17 | Jordanie .....                                      | 57 |
| Afrique francophone .....                   | 18 | Kosovo .....                                        | 58 |
| Afrique anglophone<br>et CommOnwealth ..... | 19 | Laos .....                                          | 59 |
| Australie .....                             | 20 | Lettonie .....                                      | 60 |
| Autriche .....                              | 21 | Liban .....                                         | 61 |
| Azerbaïdjan .....                           | 22 | Lituanie .....                                      | 62 |
| Belgique .....                              | 23 | Luxembourg .....                                    | 63 |
| Toge du futur belge .....                   | 24 | Maroc .....                                         | 64 |
| Birmanie (Myanmar) .....                    | 25 | Moldavie .....                                      | 65 |
| Brésil .....                                | 26 | Monaco .....                                        | 66 |
| Cambodge .....                              | 27 | Mongolie .....                                      | 67 |
| Cameroun .....                              | 28 | Mozambique .....                                    | 68 |
| Canada .....                                | 29 | Norvège .....                                       | 69 |
| Cap Vert .....                              | 30 | Oman .....                                          | 70 |
| Chine .....                                 | 31 | Palestine .....                                     | 71 |
| Chypre .....                                | 32 | Pakistan .....                                      | 72 |
| Cuba .....                                  | 33 | Pays-Bas .....                                      | 73 |
| Danemark .....                              | 34 | Pologne .....                                       | 74 |
| Espagne .....                               | 35 | Portugal .....                                      | 75 |
| Etats-Unis d'Amérique .....                 | 36 | République Tchèque .....                            | 76 |
| France .....                                | 37 | Roumanie .....                                      | 77 |
| La robe dans tous ses états ! .....         | 44 | Royaume-Uni –<br>Angleterre et Pays de Galles ..... | 78 |
| Grèce .....                                 | 48 | Slovaquie .....                                     | 79 |
| Haïti .....                                 | 49 | Slovénie .....                                      | 80 |
| Hong Kong .....                             | 50 | Suisse .....                                        | 81 |
| Hongrie .....                               | 51 | Turquie .....                                       | 82 |
| Iran .....                                  | 52 | Tunisie .....                                       | 83 |
| Irlande .....                               | 53 |                                                     |    |



# LES PAYS SANS ROBES

Il peut paraître paradoxal de débiter le catalogue d'une exposition consacrée aux robes d'avocats par une page listant les pays dans lesquels les avocats en sont dépourvus.

Cependant, cette réalité existe et témoigne souvent d'histoires et de spécificités intéressantes (cf. Etats-Unis d'Amérique, Grèce et Japon).

A notre connaissance, dans les pays suivants, les avocats ne portent pas (encore) de robe :

- États-unis
- Finlande
- Grèce
- Japon
- Kazakhstan
- Madagascar
- Kirghizistan
- Serbie
- Liechtenstein
- Mongolie
- Suède
- Ukraine
- Vietnam
- Russie
- Arménie
- Monténégro

Si la liste de ces pays n'est pas exhaustive, elle n'est surtout pas figée, des pays comme la Chine ayant récemment décidé d'habiller officiellement leurs avocats.

## REMERCIEMENTS

Aux différents Barreaux qui ont répondu à notre petite enquête.





# ALGÉRIE

تيروهمجا تيرناز جلا تيطار قميدلا تيبعشلا

Selon Me Behlouli Abraham, avocat et professeur de droit à la Faculté de droit de Ben Aknoun, la « Robe noire » de l'avocat est un costume de distinction entre l'avocat et la victime. Elle exprime la profession de la veuve et de l'orphelin dans la société française ancienne et elle est un symbole de noblesse. La couleur blanche dans cette robe exprime l'innocence, l'espoir et la vie que défend cet avocat, malgré toutes les difficultés qu'il affronte. Le bout du tissu qui couvre l'épaule, appelé épitoge, symbolise le caractère sacré de la défense\*. La robe noire des avocats Algériens est un uniforme mondial qui symbolise la plus noble des professions : « La défense ». Son histoire semble être liée à celle de Moïse et son frère Aaron, tandis que d'autres l'attribuent à l'histoire du juge et de l'avocat en France.

La robe des avocats et celles des juges sont similaires. La seule différence réside dans la couleur des rabats. En effet, celui des avocats est blanc tandis que celui des juges est vert. Le rabat rouge reflète l'expérience et l'ancienneté de l'avocat et indique qu'il est agréé par la Cour suprême.

L'Association des avocats Algériens a récemment émis une instruction pour unifier la couleur blanche des rabats pour tous, afin d'éviter les sensibilités et la discrimination, en particulier celle des citoyens ordinaires qui croient par erreur que celui qui porte le rabat rouge est le bâtonnier et est le plus expérimenté, si bien qu'ils tendent toujours à désigner un avocat dont le rabat est de couleur rouge.

\* Sur la robe algérienne, la partie «herminée» est en mouton.

## REMERCIEMENTS

Barreau d'Oran





# ALLEMAGNE

Bundesrepublik Deutschland

Il existe une certaine uniformité, en Allemagne, entre les robes de magistrats et d'avocats. L'usage de la robe d'avocat est régi par l'article 20 du « *BORA – Berufsordnung für Rechtsanwälte* » (Code professionnel des avocats allemands). Il n'existe qu'un modèle de robe pour les avocats allemands. Néanmoins, pour les avocats spécialisés en droit des Brevets (« Patentanwälte »), les bandes de soie noire sont remplacées par des bandes de soie bleue. Un usage veut que les avocats (comme les magistrats) portent une chemise blanche avec une cravate ou un nœud papillon blanc. Bien entendu, les avocates ne sont pas tenues de porter une cravate ou un nœud papillon blanc.



## REMERCIEMENTS

Deutscher Anwaltverein

Me Wilfried Meynet, avocat au Barreau de Marseille et Luxembourg



# AFGHANISTAN

یروهمجی ماسا ناسناغفا

Créé en 2007, l'Afghanistan Independent Bar Association (AIBA) n'a pas attendu longtemps avant d'habiller les avocats d'une robe. En 2008, en vertu de l'article 21 du texte régissant l'organisation de la profession (l'avocat a pour obligation de porter la robe pendant l'audience et le modèle de robe est fourni par l'AIBA), l'AIBA a créé le modèle de la robe et ce sont des tailleurs qui s'occupent de la confection de la robe. De plus, l'article 51 du règlement interne de l'AIBA indique que l'avocat a une robe spécifique et le modèle de cette robe est créé par le conseil de l'ordre.



## REMERCIEMENTS

Afghanistan Independent  
Bar Association

Ambassade de France  
en Afghanistan



# AFRIQUE FRANCOPHONE

La robe « à la française » est portée (avec parfois des petites variantes) dans les pays suivants :

- Bénin
- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Comores
- Congo (RC)
- Congo (RDC)
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Gabon
- Guinée (Conakry)
- Togo
- Mali
- Niger
- République centrafricaine
- Rwanda
- Sénégal
- Tchad



## REMERCIEMENTS

Aux différents Barreaux africains qui ont répondu à notre petite enquête et à Ponsard & Dumas pour le prêt de la robe apprêtée des différents drapeaux.



# AFRIQUE ANGLOPHONE ET COMMONWEALTH

À notre connaissance, les robes « à l'anglaise », à savoir celle de « *Barrister* » (avec perruque) et celle de « *Solicitor* », sont portées (avec parfois des petites variantes) dans les pays suivants :

- Australie
- Bahamas
- Barbade
- Cameroun
- Gambie
- Ghana
- Gibraltar
- Hong Kong
- Jamaïque
- Kenya
- Malawi
- Nigeria
- Sierra Leone
- Nouvelle Zélande



## REMERCIEMENTS

Aux différents Barreaux africains qui ont répondu à notre petite enquête.



Cette robe doit être complétée d'une perruque de Barrister - non représentée sur cette photo



# AUSTRALIE

Commonwealth of Australia

La robe présentée dans ce catalogue appartenait au Juge Sidis qui siégeait, dans les années 1980, à Newcastle en Australie. Le juge Sidis ayant récupéré cette robe de son prédécesseur, nous n'avons par conséquent pas d'éléments permettant dater l'origine de fabrication de la robe. La juge Judith Gibson, amie du CNB, a trouvé cette robe dans une poubelle alors qu'elle occupait le bureau du Juge Sidis. Bien qu'abîmée, la Juge Gibson a souhaité prêter la robe pour l'exposition de Bordeaux et pour le catalogue.



## REMERCIEMENTS

Law Council of Australia

Judith Gibson



# AUTRICHE

Republik Österreich

L'usage de la robe d'avocat est régi par un texte relativement ancien qui remonte à l'époque de l'empire austro-hongrois intitulé « *Verordnung des Justizministeriums vom 17. Juni 1904, womit den Advokaten, Advokatskandidaten und Verteidigern das Tragen eines Amtskleides gestattet wird* ». La robe d'avocat dénommée « *Talar\** » (alors que les allemands utilisent le mot « *Robe* ») est noire sans aucun ajout de couleurs.

Les rangs et fonctions des magistrats autrichiens sont indiqués par des ajouts de couleurs sur la robe et sur le « *Baret* » (ou béret).

Ce béret est porté par les avocats pendant le prononcé d'une sentence ou lors d'une prestation de serment. De plus, dans les occasions où les magistrats sont tenus de porter leur tenue officielle, les avocats sont autorisés à porter leur robe.

Cependant, l'usage du port de la robe d'avocat se perd de plus en plus et n'est conservé que lors des procédures avec jury et devant la Cour suprême (« *Österreichischer Oberster Gerichtshof* »).

*\* Le mot "Talar" viendrait du mot français "talon" indiquant ainsi la longueur de la robe.*



## REMERCIEMENTS

Österreichischer  
Rechtsanwaltskammertag

Cabinet Seidler Avocats  
(Paris et Vienne)

Ambassade de France en Autriche



# AZERBAÏDJAN

Azərbaycan Respublikası



## REMERCIEMENTS

Bar Association of the Republic of  
Azerbaijan

Ambassade de France  
en Azerbaïdjan



# BELGIQUE

België-Belgien

Le costume des avocats, dénommé « *de toga* » en néerlandais, la toge ou la robe en français et « *die Anwaltsrobe* » en allemand, est de couleur noire mais peut-être rouge dans certaines situations protocolaires.

Il est réglementé par la loi, plus particulièrement par l'article 441 du Code judiciaire et un arrêté royal du 30 septembre 1968. Selon cet arrêté royal, « *la toge que portent les avocats est de tissu de laine noire, fermée devant, à manches larges et à rabat blanc plissé. Elle est revêtue de l'épitoge, pièce de tissu de laine noire, froncée en son milieu, garnie aux extrémités d'un rang de fourrure blanche, qui se place sur l'épaule gauche et pend sur la poitrine et sur le dos* ». Il n'y a plus de description relative à la coiffe des avocats.

Il est de tradition que la robe d'avocat se porte sans décoration, ni signe distinctif apparent, ni bijoux, notamment d'ordre religieux, philosophique ou politique.

Le fait que des avocats plus âgés portent des toges souvent usées jusqu'à la corde n'a rien à voir avec l'avarice, une certaine ostentation ou un chic négligé mais bien avec une croyance fortement ancrée selon laquelle les avocats mourraient peu de temps après l'acquisition de leur troisième toge ...



## REMERCIEMENTS

Etude Loyensloeff



# TOGE DU FUTUR BELGE

Belgique-België-Belgien

**M**e Hilde Minnen, avocate au Barreau d'Anvers depuis 2006 a voulu créer une nouvelle toge pour remplacer la robe actuelle trop longue, trop chaude et beaucoup trop large. La seule condition exigée par Me Minnen : pouvoir effectivement porter sa robe devant les tribunaux. Le modèle devait donc répondre aux conditions de l'arrêt royal belge du 30 septembre 1968 mentionné ci-dessus.

Me Minnen s'est inspirée d'une robe de la célèbre maison de mode Chanel et a mis sa maman au travail. Elle a choisi un tissu noir et léger, et un authentique col plissé des années '50, tissu qui retombe au niveau des manches. Les épaules sont recouvertes d'une cape au rebord de fourrure blanche. La fermeture de la robe est volontairement située sur le dos, obligeant les avocats à demander de l'aide à leurs confrères pour enfiler et enlever la robe.

Me Minnen a été contacté par la maison anversoise « Albert », un des rares créateurs de toges dans le pays. La maison « Albert » a voulu mettre en production ce modèle (féminin). Débordant d'enthousiasme et peu de temps après le concours, Me Minnen s'est rendu chez le Bâtonnier d'Anvers pour lui soumettre cette idée. Car outre l'autorisation légale, elle avait également besoin de l'autorisation de l'Ordre. Le Bâtonnier Grootjans a estimé à l'époque que le temps n'était pas encore venu pour autoriser « *un tel modèle de robe d'avocat, trop court et beaucoup trop sexy.* »

Bien qu'elle pourrait légalement porter cette robe pour plaider, Me Minnen ne l'a pas encore fait. Le Barreau d'Anvers a demandé d'exposer ce modèle dans le Palais de Justice, mais pour le moment, Me Minnen refuse. La robe est exposée dans son cabinet d'avocat, dans l'attente d'un rare moment d'anarchie ou d'orgueil effréné.



## REMERCIEMENTS

Me Hilde Minnen

Ordre des Barreaux francophones  
et germanophone de Belgique



# BIRMANIE (MYANMAR)

ပြည်ထောင်စု သမ္မတ မြန်မာနိုင်ငံတော်

Il existe en Birmanie (Myanmar) deux types de robes différentes. Avant d'obtenir le statut d'avocat, l'étudiant doit réaliser un stage d'un an en compagnie d'un avocat (ayant plus de 5 années d'exercice). A l'issue de cette année de stage, connue sous le nom de « *chamber-reading* » la personne peut obtenir le statut de « *Higher Grade Pleader* ». Pour obtenir le statut d'avocat, le « *Higher Grade Pleader* » doit avoir exercé pendant une année et produire des documents témoignant de son travail, de sa qualité, ainsi que d'un montant défini par le barreau. Le Barreau et le Président de la Cour Suprême étudie alors cette candidature et décident de l'admission ou non du candidat. Si celui-ci est accepté, il obtient alors le statut d'avocat. Le « *Higher Grade Pleader* » porte durant son année d'exercice une robe verte (celle photographiée) appelée en birman « *Wyut Yone Ah Sein* » et l'avocat une robe noire, appelée « *Wyut Yone Ah Nat* ».

Les robes sont inspirées des robes de barrister anglais, la Birmanie (Myanmar) étant une ancienne colonie britannique. Le chapeau rose pour les « *Higher Grade Pleader* » a cependant été ajouté, permettant d'apporter un peu de couleur dans les cours !



## REMERCIEMENTS

Myanmar Bar Association



# BRÉSIL

República Federativa do Brasil

**T**raditionnellement, la robe était portée dans les tribunaux du Portugal (lorsque le Brésil était une colonie portugaise) et en 1854, après l'indépendance du pays, un décret est venu encadrer, pour la première fois, l'utilisation de la robe pour les magistrats et les procureurs généraux dans l'exercice de leur fonction.

En 1964, une disposition a été publiée par le Conseil Fédéral du Barreau brésilien (Provision N°08/1964) établissant le modèle de la robe et les insignes utilisés uniquement par les avocats.

La robe « beca » est noire et est composée d'une mince corde tressée en soie, appelé « torçal ». Cette corde peut avoir différentes couleurs selon l'utilisateur de la robe :

- Blanche pour un juge, signifiant l'équité dans l'application de la loi ;
- Rouge pour le magistrat, représentant la rigueur dans l'application de la loi ;
- Verte pour les avocats ; couleur de l'espoir dans la résolution des conflits

Mais il existe également une histoire, racontée par un ancien Ministre de la Cour Suprême Fédérale du Brésil, sur le port de la robe d'avocat. Un jour, devant la Cour Suprême Fédérale du Brésil, le bouton de la chemise d'un avocat plutôt âgé et bien portant, s'est défait, laissant apparaître une partie de son ventre. Le Président de la Cour n'appréciant vraiment pas cela, a exigé qu'à partir de ce moment, tous les avocats devraient porter une robe !



## REMERCIEMENTS

Brazilian Bar Association –  
Federal Council



# CAMBODGE

Preăhréachéanachâkr Kâmpŭchéa

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

La robe d'avocat (ou robe Méthiavie) est régie par l'article 11 du Code de déontologie de l'avocat cambodgien.

En raison de l'histoire commune entre la France et le Cambodge, la robe cambodgienne est très inspirée de la robe d'avocat français, quelques éléments comme l'épitoge ou le rabat ayant néanmoins été modifiés.



## REMERCIEMENTS

Bar Association of the Kingdom of Cambodia



# CAMEROUN

Caneroon

Le Cameroun ayant subi plusieurs influences coloniales, le français et l'anglais sont les deux langues officielles. Ce bilinguisme se retrouve également chez les avocats qui sont anglophones et/ou francophones.

Par conséquent, deux types de robes sont utilisées : la robe française et la robe anglaise – ici présentée, qui se rapproche de la robe de « *Barrister* » anglais (notamment par le port de la perruque).



Cette robe doit être complétée d'une perruque de Barrister – non représentée sur cette photo



## REMERCIEMENTS

Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun



# CANADA

Comme en témoignent les règles de pratique de la Cour supérieure du Québec en matière pénale [D. 1112-2001, art. 6], la robe d'avocat à Québec est également une manifestation de la situation historique et linguistique de la « Belle Province » ainsi qu'un symbole de l'appartenance au monde francophone ou au monde anglophone.

En effet, par « la toge noire avec veston noir, pantalon foncé et chemise, col et rabat blancs », il est fait référence à la robe du « *Barrister* » anglais et par « la toge noire fermée devant, à encolure relevée, manches longues et rabat blanc », il est fait référence à la robe « à la française ».

Ce débat n'a donc pas été tranché et les avocats ont le choix de leur robe et ainsi de leur tradition juridique ...

La robe qui a été exposée était une robe "à l'anglaise".



## REMERCIEMENTS

Barreau de Montréal

Barreau de Québec



# CAP VERT

República de Cabo Verde



## REMERCIEMENTS

Ordem dos Advogados de Cabo Verde



# CHINE

Zhōnghuá Rénmín Gònghéguó

中華人民共和國

Le port de la robe d'avocat en Chine, 律师袍 (lvshipao), est régulé par la « All China Lawyers Association ».

Approuvé en 2002, les avocats chinois doivent porter la robe et le badge depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cela a fortement joué dans la promotion de la profession et son image. Cela a également permis aux avocats de prendre conscience de leur mission, de leur responsabilité et de l'importance de leur profession. La robe se veut simple et pratique, permettant aux avocats de s'asseoir et se relever facilement en audience. Il existe deux types de badges que les avocats doivent porter : le grand badge (40 mm) lors des audiences devant les tribunaux et le petit (18 mm) en dehors.



## REMERCIEMENTS

All China Lawyers Association

Ambassade de France en Chine



# CHYPRE

Κυπριακή Δημοκρατία Κυπριακή

Δημοκρατία

La robe, « Tivenos », est la même pour tous les avocats chypriotes. Une circulaire émise par la Cour Suprême précise son utilisation et notamment :

1. les avocats qui comparaissent devant les tribunaux doivent porter la robe, une veste noire, une chemise blanche et un col blanc.

Les avocates, en plus de ce qui est précédemment indiqué, peuvent porter une jupe ou un pantalon de couleur foncée.

2. Ces tenues présentées ne sont pas obligatoires lorsque :

- a. Durant l'été, à compter du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 septembre
- b. Lors des comparutions devant les tribunaux de district et les tribunaux de juridiction spéciale.

Dans le cas (a) et (b), les hommes porteront une veste de costume noir, une chemise blanche ainsi qu'une cravate de couleur sombre. Les femmes porteront un tailleur noir (jupe ou pantalon) et une chemise blanche.

La robe d'avocat a été introduite à Chypre par les britanniques alors que l'île était une colonie jusqu'en 1960. Depuis l'indépendance, la tenue n'a pas changé.



## REMERCIEMENTS

Cyprus Bar Association



# CUBA

República de Cuba

La profession est séparée en deux organisations. La première est l'Organisation Nationale des « *Bufetes Colectivos* » (ONBC) dépend directement du Ministère cubain de la Justice et regroupe uniquement les avocats travaillant dans des cabinets. Il n'y a pas d'exercice individuel. L'ONBC est consultée par le gouvernement sur les lois qui concernent la profession mais est dépourvue de pouvoir normatif. Elle a quelques prérogatives en matière de formation et un pouvoir disciplinaire, qui reste cependant relatif car il n'existe pas de code de déontologie.

La deuxième organisation est l'Union nationale des juristes (UNJ) qui regroupe toutes les professions du droit : avocats, magistrats et notaires. L'adhésion n'est pas obligatoire mais nécessaire de fait car la structure est en charge notamment de la formation continue et de l'organisation de la plupart des événements importants de ces professions.

Le seul véritable symbole de l'ONBC permettant de distinguer l'avocat est la broche qui est portée sur la robe, côté du cœur.



## REMERCIEMENTS

Me Jacques Boedels, Avocat  
au Barreau de Paris, Auteur de  
l'ouvrage « Les Habits du Pouvoir »



# DANEMARK

Danmark

La robe d'avocat ou « *Advokatkappe* » n'est portée que devant les cours d'appel qui font elles-mêmes l'acquisition des robes qu'elles mettent ensuite à la disposition des avocats.



## REMERCIEMENTS

Madame Catherine Jacqueson,  
Professeur associée en droit  
de l'Union européenne,  
Université de Copenhague



# ESPAGNE

España

La robe espagnole ou « *Toga español* » est réglementée par les articles 5 et 37 du « *Estatuto General de la Abogacía española* » de 22 juin 2001. Il est à noter, qu'il existe une distinction entre les avocats puisque les bâtonniers des Ordres des Avocats et les membres du Conseil Général du Barreau Espagnol portent des manchettes dans leurs robes. De plus, des écussons régionaux peuvent être apposés sur les robes. Enfin, il est à noter qu'il existe un certain nombre d'essais littéraires dont : « *El alma de la toga* » « *l'âme et la robe* » écrit par l'avocat Ángel Ossorio sur l'exercice de la profession, ou « *La toga y el diván* » « *la robe et le divan* », roman de Yolanda Pinto Cebrián.



## REMERCIEMENTS

Abogacia Espanola Consejo General  
Ilustre Colegio de Abogados de Madrid



# ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

United States of America

## LA QUESTION DU PORT DE LA ROBE D'AVOCAT AUX ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis, la question du port de la robe dans l'enceinte judiciaire a un passé tumultueux. Au sortir de la Révolution, nombreux ont été les colons américains souhaitant s'affranchir des symboles de l'ordre aristocratique britannique.

C'est ainsi que les controversées perruques coiffant la tête des juges (« *judicial wigs* ») furent abandonnées. Pour autant, la robe a, quant à elle, continué d'être portée par les juges.

Au niveau des Etats fédérés, lesquels sont – rappelons-le – souverains en matière de justice, le choix du port ou non de la robe est laissé à la discrétion de chaque Etat. Au niveau de l'Etat fédéral, la robe est à l'origine solennelle et imposante.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, suite à des efforts d'harmonisation, la robe des juges a gagné en simplicité jusqu'à devenir celle que l'on connaît aujourd'hui : une robe noire standard. Tandis que les juges masculins la portent par-dessus un costume de ville, les juges féminins arborent généralement un col blanc en dentelles. Nous pensons que les avocats américains ont, à l'instar d'illustres personnalités telles Jefferson, rejeté le formalisme britannique lors de la Révolution et, partant, refusé de porter la robe.

A l'heure actuelle, le costume professionnel de l'avocat américain ou « *attorney at law* » (communément appelé « *lawyer* ») n'est soumis à aucune réglementation spécifique. Aussi ce dernier plaide-t-il tantôt en costume-cravate lorsqu'il est un homme, tantôt en tailleur lorsqu'il est une femme (cf. ci-dessous).

## AUX ETATS-UNIS, UN COSTUME PAR JURY\*

Grâce aux séries télévisées, la justice américaine nous paraît plus familière. A New York, Los Angeles ou Huston, les avocats ne portent pas de robe mais leur tâche est loin de s'en trouver simplifiée. Cette absence d'uniforme les oblige à des efforts vestimentaires insensés dans l'objectif clairement affiché de séduire les membres du jury.

Il leur faut une véritable garde-robe de caméléons !

Voici les principes qu'ils appliquent :

- Devant un jury « ethnique » composé de Noirs ou d'Hispaniques, l'avocat va mettre une chemise de couleur avec une cravate bariolée et un complet veston clair.
- S'il s'agit d'un jury de « *blue collars* », agents de maîtrise habillés en salopette, toujours dans le souci de permettre aux jurés de s'identifier à lui, l'avocat s'habillera d'un costume et d'une cravate sombres avec une chemise de couleur.
- Devant un jury de « *white collars* », cadres et professions libérales, la chemise blanche, le costume trois pièces et la cravate sombres s'imposent.

Que de complications pour un résultat qui reste somme toute très aléatoire.

**VIVE LA ROBE !**

\* Extrait tiré de l'ouvrage « *Jamais sans ma robe* » de Me DANIEL RICHARD (édition du Rocher).





# FRANCE

La robe de l'avocat, comme celle du magistrat, présente deux caractères : le costume judiciaire est la tradition civile encore vivante la plus ancienne en Europe et vraisemblablement dans le monde, et cette tradition loin de s'éteindre ne fait que s'étendre, le costume judiciaire est aussi intimement lié à la conception d'une justice démocratique. Athènes inventa ce personnage incontournable du procès qui assiste et défend une partie. Ils l'appelèrent « *logographe* » lorsqu'il rédigeait le discours de son client au civil et « *synegore* » lorsqu'il l'assistait au pénal. Rome lui donna le nom d'« *advocatus* », ce qui signifie celui à qui l'on fait appel. L'avocat naquit ainsi, il y a plus de deux mille ans sur les bords de la Méditerranée.

Platon s'inquiéta de savoir comment il fallait vêtir les juges, car le costume des avocats dépend de celui des magistrats. Dans son livre « *Le Gorgias* » (LXXIX), il rapporte l'avis de Socrate : « *Il faut qu'on les [il s'agit des justiciables] juge dépouillés de tout appareil. Il faut que le juge soit nu* ». Finalement, le costume des avocats revient à « *Vestire gli ignudi* », vêtir ceux qui sont nus, pour reprendre un titre d'une pièce de théâtre de Luigi Pirandello.

## UNE ROBE IMPOSÉE PAR LES MAGISTRATS

En France, le costume judiciaire des avocats trouve son origine, dans celui des anciens magistrats du Parlement de Paris. Le Parlement de Paris devint une institution permanente de l'Ancien Régime à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Au Moyen-âge, le souverain était juge en dernier ressort, mais comme il ne pouvait s'investir dans ses fonctions judiciaires à temps plein, il délégua la justice à des magistrats qui jugeaient en son nom. Pour permettre aux justiciables de faire la différence entre le juge royal et le juge seigneurial, dont les jugements pouvaient être infirmés par le juge royal, le roi donna à ses magistrats un costume semblable à celui de son sacre, une robe rouge et un manteau d'hermine. La couleur rouge était issue de la pourpre impériale en usage à Rome et à Byzance.

Au cours de la première croisade, les croisés avaient été très impressionnés par la pompe impériale du Basileus, l'empereur de Byzance. Un empereur de Byzance, né en 905 et mort en 959, Constantin porphyrogénète, (c'est-à-dire né dans la salle tendue de pourpre et réservée aux accouchements impériaux), est l'auteur d'un savant ouvrage de protocole appelé le Livre des cérémonies où il exposa les honneurs et le protocole réservés à l'empereur. La couleur rouge lui était réservée, il signait ses décrets, les chrysobulles, à l'encre rouge, celle qui est encore de nos jours réservée aux professeurs. Les magistrats du royaume de France furent ainsi habillés comme le roi le jour de son sacre, robe rouge, manteau d'hermine et galon doré sur le mortier (la coiffure des juges) pour rappeler la couronne royale.

Le magistrat royal siégeait dans le palais royal (on dit encore de nos jours le palais), scellait ses arrêts d'un sceau semblable à celui que le roi portait à son doigt le jour de son sacre et rendait la justice dans une salle d'audience dont les murs étaient tapissés de fleurs de lys. Tout cet appareil le distinguait du juge seigneurial. Pour assurer le respect dû à leur personne et la dignité des audiences, les magistrats imposèrent aux avocats le port d'un « *vestment décent* ». Ainsi naquit la robe de la contrainte d'une étiquette imposée aux avocats.







# FRANCE

Au Moyen-âge, il s'agissait essentiellement d'un vêtement tombant jusqu'aux talons, d'où l'expression « robe talaire », dont la couleur n'était pas forcément noire.

Dans la « *Farce de Maître Pathelin* », écrite vers 1485, l'avocat, qui n'est pas un modèle de déontologie puisqu'il cherche à soutirer de l'argent à ses clients sans rendre de service, mais dans le but avoué d'acquérir une pièce de tissu pour se faire confectionner une robe pour le palais. Cette pièce de tissu est de couleur pers, c'est-à-dire bleu-vert.

## UNE PERMANENCE DE FORME ET DE COULEURS À TRAVERS LES SIÈCLES

La robe des avocats ne prendra la couleur noire qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque seront adoptées en France les règles du protocole bourguignon, qui en fera la couleur officielle des charges judiciaires et administratives.

La forme de la robe sera fixée au XVII<sup>e</sup> siècle et celle qui est portée de nos jours est quasi-semblable, comme un examen des détails de sa confection permet de s'en rendre compte.

Elle se termine toujours non pas par un ourlet, mais par une traine relevée à l'intérieur et attachée à un ruban en tortillon sur l'échancrure de l'épaule gauche, souvenir du temps prestigieux où l'avocat faisait porter le bas de sa robe par un caudataire lors des grandes cérémonies. Les revers des manches sont en soie, mais ils sont depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle entravés par trois boutons. Autrefois, pour permettre les célèbres effets de manche qui accompagnaient les mouvements des bras, ils n'existaient pas pour donner toute l'amplitude au geste.

Les boutons de la robe sont aujourd'hui au nombre de treize, on en comptait trente-trois sous l'Ancien Régime, chiffre symbolique et religieux. La robe moderne comporte toujours sur les épaules et dans le cou des plis serrés, appelés tuyaux d'orgue. Les avocats portaient avant la Révolution et même au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une perruque poudrée et ces plis devaient éviter que les épaules et l'encolure ne soient blanchis par la poudre.

La longueur de la robe a varié, de maxi, midi et mini. Touchant jusqu'à terre autrefois, s'élevant jusqu'aux genoux dans les années soixante, elle s'est désormais assagie à mi mollet.

La seule différence entre les robes des avocats est des avocates réside comme dans le boutonnage, à gauche pour les hommes et à droite pour les femmes. Le côté gauche étant en Occident le côté viril.

La robe n'est que l'expression d'une tradition. Elle n'est définie nulle part, aucun texte ne la décrit, n'en précise la forme ou n'en donne un modèle précis. Elle est laissée à l'appréciation et au style du costumier qui perpétue la tradition. Elle n'est évoquée dans le Code pénal qu'au titre du port illégal de costume ou d'uniforme et dans les textes annexes du Code de procédure civile, relatifs à la profession d'avocat, où il est indiqué que les avocats se présenteront devant les juridictions dans leur costume professionnel.





## UN COSTUME PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

Les avocats doivent se présenter en robe devant toutes les juridictions pénales, civiles, administratives, disciplinaires, même lorsque ceux qui les forment ou les composent sont en civil. Ainsi, un avocat assistera son client en robe, lors d'une conciliation de divorce devant le juge aux affaires familiales ou encore devant le juge d'instruction qui siègent en civil, bien que magistrat unique, ils n'en sont pas moins à eux seul une juridiction.

Le sens commun qui regrette la disparition des traditions, s'imaginer que la robe est une survivance surannée en voie d'extinction. Il n'en est rien. Le domaine de la robe n'a fait que croître. Ainsi, en France, au moment de son rétablissement en 1802 après sa suppression en 1790, elle était réservée aux seuls avocats, avoués et greffiers, elle a été progressivement étendue aux huissiers, administrateurs-judiciaires, syndics de faillite devenus mandataires-liquidateurs, et commissaires-priseurs. Elle a été conservée par tous les nouveaux États issus de l'empire colonial français, d'Afrique du Nord, d'Afrique noire et d'Asie.

La robe française a servi d'inspiration directe pour les avocats de Belgique, des Pays-Bas ou de Luxembourg qui portent tous une robe d'inspiration française, de même que les tribunaux internationaux, cour internationale des droits de l'homme de Strasbourg, tribunaux internationaux de La Haye, notamment le tribunal pénal international ou les juridictions pénales spécialisées pour le Rwanda ou la Yougoslavie.

Plus spécifiquement, la robe est intimement liée à la démocratie.

Ainsi tous les anciens pays l'ancien bloc communiste qui s'est dissous à partir de 1989, avec l'effondrement du mur de Berlin, ont adopté la robe comme costume judiciaire pour les juges et les avocats. Dans l'Union Européenne, sur les vingt-neuf États membres, il n'en existe que deux qui ne font pas porter la robe aux avocats. En Russie et en Ukraine, où le costume judiciaire a été instauré après l'abandon du régime communiste, les avocats qui sont encore en civil porteront selon toute vraisemblance, une robe dans les toutes prochaines années.

## UNE SOLUTION APPROPRIÉE POUR COMPARAITRE DEVANT LES JURIDICTIONS

L'extension du domaine de la robe se justifie par la simplicité de l'usage.

La robe française a servi d'inspiration directe pour les avocats de Belgique, des Pays-Bas ou de Luxembourg qui portent tous une robe d'inspiration française, de même que les tribunaux internationaux, cour internationale des droits de l'homme de Strasbourg, tribunaux internationaux de La Haye, notamment le tribunal pénal international ou les juridictions pénales spécialisées pour le Rwanda ou la Yougoslavie.

Plus spécifiquement, la robe est intimement liée à la démocratie.

Ainsi tous les anciens pays l'ancien bloc communiste qui s'est dissous à partir de 1989, avec l'effondrement du mur de Berlin, ont adopté la robe comme costume judiciaire pour les juges et les avocats. Dans l'Union Européenne, sur les vingt-neuf États membres,





il n'en existe que deux qui ne font pas porter la robe aux avocats. En Russie et en Ukraine, où le costume judiciaire a été instauré après l'abandon du régime communiste, les avocats qui sont encore en civil porteront selon toute vraisemblance, une robe dans les toutes prochaines années.

La robe est finalement la solution la plus simple et la plus propice à l'exercice professionnel des avocats dans les juridictions.

## LA ROBE, TRADITION ANCIENNE, MAIS VIVANTE

Présente dans toute l'Europe à l'exception de quelques États, symbole de la démocratie, la robe demeure depuis le XIII<sup>e</sup> siècle une tradition vivante en constante expansion. Pour terminer sa description, il faut revenir sur la différence entre les avocats du Barreau de Paris et ceux des autres Barreaux de France qui tiennent au rang d'hermine sur l'épitoque.

L'épitoque est la pièce de tissu fixée sur l'épaule gauche. Elle s'appelait sous l'Ancien régime le chaperon, après la Révolution chausse et sa désignation moderne est l'épitoque. Elle est la survivance symbolique de la coiffure compliquée que les hommes portaient au Moyen-âge et qu'ils mettaient sur l'épaule pour indiquer qu'ils voulaient prendre la parole.

A Paris, l'épitoque est portée sans hermine à la différence de la province. Les explications les plus fantaisistes sont développées avec un air sentencieux par des gens qui se croient informés aux meilleures sources sur cette différence dans le costume professionnel. Il est inutile de rappeler ces explications qui sont toutes fausses, et jamais documentées. La vérité est plus simple, les avocats au Parlement de Paris portaient une épitoque herminée quand les magistrats étaient en robe rouge.







De nos jours poursuivant cette tradition, les avocats au Barreau de Paris portent l'épitoge herminée devant la cour d'assises, où les magistrats sont en rouge, lors de la prestation de serment parce qu'il s'agit d'une audience solennelle et que la robe rouge est de rigueur et enfin lorsqu'ils se rendent en province pour se conformer aux usages du Barreau local.

Par ailleurs, dans certains Barreaux (notamment celui de Grenoble) il est admis que les avocats docteur en droit puisse porter sur leur robe d'avocat une épitoge avec trois rangs d'hermine et ce, en contradiction avec le principe d'égalité des avocats entre eux.

La robe d'avocat, comme celle des magistrats, ont survécu aux bouleversements du monde parce que les gens de justice ont su justifier de la nécessité de porter une tenue distincte pour montrer que la justice n'était pas une administration, mais un pouvoir.

Ainsi, au Moyen-âge, la robe se justifiait pour montrer que l'avocat faisait partie d'une institution royale et non seigneuriale. Puis, sous l'Ancien Régime, la justice était considérée comme un sacerdoce civil et de même que le prêtre portait une soutane, l'avocat était tenu de revêtir, comme les magistrats, le vêtement approprié à son état. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la robe était symbole de l'indépendance de l'avocat, elle le protégeait, on disait qu'elle était son armure. De nos jours, plus simplement, elle est décrite comme un vêtement de travail. Elle demeure ainsi un symbole plus simple dans sa justification, sans perdre aucunement le prestige de son origine.

### **Me Jacques S. BOEDEL**

Avocat au Barreau de Paris depuis 1973, auteur de « Une autre justice » ouvrage collectif avec J. D. Bredin et Robert Badinter et « Les habits du pouvoir » ouvrage ayant reçu le prix de Palais littéraire et artistique



# FRANCE ...

la robe dans tous ses états !

La robe d'avocat loin d'être un costume du passé est bien vivante et surtout source d'inspiration. Ci-après sont présentés succinctement quatre illustrations d'origines marseillaises.

## LA ROBE MARSEILLE-PROVENCE 2013

Réalisée par l'Artisan Costumier en hommage à Avocats Sans Frontières France en collaboration avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Marseille à l'occasion de l'exposition « la Robe dans tous ses états ... membres » lors de la capitale européenne de la culture en 2013.

## L'ÉPITOGE DES « CINQUANTENAIRES »

Cette épitoge, conçue par l'artiste TABAS, est remise aux avocats en exercice ayant plus de 50 ans de Barre par le Bâtonnier de Marseille.

La partie arrière comprend au verso le serment actuel de l'avocat et au recto l'ancien serment abandonné en 1982.



## REMERCIEMENTS

Barreau de Marseille



# FRANCE ...

la robe dans tous ses états !

## LA ROBE D'AVOCAT DU FUTUR

Robe réalisée par l'Artisan Costumier pour le concours de stylisme « La Robe fait sa loi ! » organisée en 2016 par l'Ordre des Avocats au Barreau de Marseille et Aix-Marseille Université.

Lauréate et conceptrice de la robe : Made-moiselle Élodie BITEAU



### REMERCIEMENTS

Barreau de Marseille





## LA ROBE D'AVOCAT DE L'ANCIEN RÉGIME

Elle a été réalisée par l'Artisan Costumier à partir de dessins et croquis à l'occasion de l'exposition organisée par l'Ordre des Avocats au Barreau de Marseille suite au concours « La robe fait sa loi ! » en décembre 2016.



### REMERCIEMENTS

Barreau de Marseille



# GRÈCE

Les avocats plaident en civil devant toutes les juridictions. Toutefois, suivant l'article 18 § 8 de la loi 1756/1988 " Code de l'organisation Judiciaire ", les membres de la cour de Cassation (Aréopage, « *Areios Pagos* »), du parquet et le greffier portent aux audiences publiques une robe dénommée « *Tivenos* » dont le tissu, la forme, la couleur sont déterminés par décision du Ministre de la Justice (Garde des Sceaux).

En effet, le port de « *Tivenos* » est susceptible d'être étendu au sein d'autres juridictions ou au regard d'autres acteurs de la justice, tels que les avocats, suivant une décision ministérielle qui fixerait ces caractéristiques.

L'usage de la robe par les avocats, fait aujourd'hui encore l'objet d'une discussion : une partie des confrères est favorable à l'institution du port de la robe au sein des juridictions du fond.



## REMERCIEMENTS

Me Galateia Mathioudaki,  
Avocat aux Barreaux de Crète et de Marseille



# HAÏTI

Repiblik Dayiti

La robe haïtienne est très proche de la robe française. En temps normal, les extrémités de l'épitoge et le rabat sont blancs.

Le modèle présenté n'est utilisé que pour les enterrements d'avocats, les parties en « blanc » étant remplacées par des pièces en violet.



## REMERCIEMENTS

Fédération des Barreaux d'Haïti



# HONG KONG

Xiānggǎng

香港

L'utilisation de la robe de solicitor devant les tribunaux de Hong Kong est issue de la tradition britannique. Aujourd'hui, cette tradition est régulée dans un texte sur la pratique judiciaire : il est indiqué que les solicitors lors des audiences doivent porter la robe. Si le juge considère que le solicitor ne respecte pas le port de la robe, ce dernier peut se voir refuser le droit de plaider.



## REMERCIEMENTS

Law Society of Hong Kong



# HONGRIE

Magyarország

La robe d'avocat hongrois dénommée « Tarlár » a été, lorsque son port a été rendu obligatoire en 1998, confectionnée par le tailleur de l'Episcopat de Veszprém. Même si ce modèle est toujours d'actualité, la confection de la robe est désormais réalisée par des costumiers privés.

Si le Barreau national de Hongrie a décidé en 1998 de rendre obligatoire le port de la robe, celui-ci n'était initialement obligatoire que devant les juridictions supérieures. Mais comme les Juges et Procureurs portaient la robe devant les juridictions locales, le port de la robe d'Avocat s'est généralisé devant toutes les juridictions.

La couleur noire, symbole du service, est commune à la robe du Juge, celle du Procureur et donc celle de l'Avocat qui sont tous au service de la Justice. La bordure verte sur la robe d'Avocat signifie l'espoir, comme le veut la tradition folklorique hongroise, étant précisé que le vert est une des trois couleurs du drapeau national.

Le port de la robe n'ayant été imposé que récemment en Hongrie les références littéraires sont rares. Cependant, de nombreux avocats hongrois ont été de grands personnages historiques, dont notamment Lajos Kossuth, né le 19 septembre 1802 et décédé le 20 mars 1894, figure patriotique et homme politique hongrois de premier plan et chantre de la liberté de la presse et de l'indépendance de la Hongrie.



## REMERCIEMENTS

Budapest Bar Association



# IRAN

Jomhuriye Eslâmiye Irân

ناريا ى ملاسا ىروهمج

Dans le code de l'avocat Iranien de 1937 les article 66, 67 et 68 ont préconisé l'utilisation de la robe dans la cour pénale, cependant dans les réformes de 1952 et 1957 de code de l'avocat Iranien, le port de la robe n'as pas été mentionné.

Cependant, dans le cas du port de robe, le code de l'avocat Iranien de 1937 l'article 67 en précise la forme avec 2 points précis : une robe noire avec tout d'abord un col blanc, complété d'une écharpe plissée blanche.

Le pantalon, les chaussures et les chaussettes sont aussi de couleur noire cependant y sont ajoutés des ornements inspirés de l'art Iranien.



## REMERCIEMENTS

Barreau du Qazvin



# IRLANDE

Éire



## REMERCIEMENTS

Bar of Ireland

La famille de Maurice P. Gaffney SC,  
décédé à l'âge de 100 ans en octobre  
2016, à qui appartenait cette tenue



# ISRAËL

Yisrā'el

יִשְׂרָאֵל

**L**a robe israélienne partage avec la robe jordanienne et la robe palestinienne les trois bandes parallèles sur l'extérieur des deux manches.



## REMERCIEMENTS

Maître François Ponthieu,  
avocat au Barreau de Marseille



# ITALIE

Repubblica italiana

Les Avocats au Barreau portent sur leur robe ou « Toga » des cordons et rubans de soie noire et d'argent alors que les Avocats plaidant près la Cour de Cassation portent des rubans de soie noire et or. Les membres des Conseils de l'Ordre peuvent porter sur leur toque un cordon d'or et soie noire ; les Présidents des Conseils de l'Ordre des villes qui ne sont pas le siège de la Cour d'appel peuvent porter sur leur toque un cordon d'or et soie noire ainsi qu'un gallon d'or, dans les villes sièges de Cour d'Appel le gallons sont deux (comme pour les membres du Conseil National des Barreaux) le Président du Conseil National des Barreaux peut porter trois gallons d'or intercalés de cordons or et soie noirs.

Pour les Avocats, la robe est ouverte avec un large devant en soie, collet large 20 cm bordé d'une bande de velours de 3 cm, manches ourlées par une bande de velours de 10 cm. Cordons et rubans d'argent et de soie noire ou d'or et de soie noire (dans des proportions de deux tiers et un tiers) selon que ces derniers soient inscrits au Barreau où sur le tableau des Avocats plaidant près de la Cour de Cassation, cravate blanche de baptiste avec merlette et toque en soie bordée d'une bande de velours.

Selon l'art. 104 r.d. 6 janvier 1927, n.3 « *Les Avocats et les Procureurs doivent porter la robe lors des audiences des Tribunaux et des Cours ainsi que devant les magistratures indiquées à l'article 4 de la loi 25 mars 1926, n°453 et devant les Conseils des Ordres et le Conseil supérieur des Barreaux ; il est procédé en voie disciplinaire à l'égard des contrevenants* ». Historiquement la robe était le pardessus caractéristique des romains, constituée de tissu qui se portait sur la tunique et qui enveloppait la personne en passant sous l'aisselle droite, en laissant libre le bras droit, et se nouait sur l'épaule gauche en formant des riches plis. Il s'agissait sans doute d'un habit noble et devint à Rome le symbole des charges publiques, du pouvoir civil et de l'activité politique : « *Cedant arma togae* » (les armes laissent la place aux toges, aux magistratures civiles).

Après la chute de l'empire romain l'usage de la toge se perdit comme habit d'usage commun mais au moyen âge elle revint en tant qu'habit solennel pour les magistrats, les personnes de rang élevé et même pour les médecins. Au cours des siècles la toge a subi des profondes transformations par rapport au modèle original romain, devenant plus large, étant successivement dotée de manches et autres accessoires tel que le collet et le couvre-chef. De cette façon la toge romaine est arrivée à nos jours devenant la robe traditionnelle des Juges et des Avocats lors des débats processuels ainsi que l'habit solennel des académiciens et des professeurs d'université lors des cérémonies publiques.

## REMERCIEMENTS

Consiglio Nazionale Forense  
Barreau de Milan





# JAPON

**A** l'heure actuelle, les avocats japonais ne portent pas la robe, contrairement à la plupart de leurs confrères européens. Toutefois, il est possible de repérer les « *bengoshi* » (avocat en japonais) dans la foule frénétique de la station de métro « *kasu-migaseki* », non loin du grand tribunal de district de Tokyo. Un signe distinctif a priori très discret, mais qui ne trompe pas : si un jour votre regard est lui aussi irrémédiablement accroché au scintillement d'une boutonnière, n'en doutez plus, vous avez un homme de loi en face de vous !

Cet insigne, appelé « *bengoshi-kishô* » (弁護士記章) est porté par tous les avocats ayant réussi le concours national, à l'exclusion des avocats étrangers exerçant sur l'archipel. En l'examinant de plus près, on peut reconnaître la fleur de tournesol, appelée « *himawari* » (向日葵). Il faut absolument prendre garde à la distinguer de la fleur de chrysanthème, emblème de la famille impériale, qui, elle, vient orner la boutonnière des parlementaires. Au contraire, le tournesol, parce qu'il est sans cesse tourné vers le soleil, représente la justice et la liberté dans la tradition japonaise. Cette symbolique est renforcée par l'image occidentale de la balance, qui apparaît en relief dans le pistil au cœur de la fleur, et qui représente les principes d'égalité et d'impartialité.

Dans le langage courant, on parle de badge des « *bengoshi-badji* » (弁護士バッジ). Cependant, le mot « badge » peut être réducteur pour désigner la décoration, qui est un véritable bijou en argent massif et plaqué d'or sur les pétales. Au fil des ans, l'or a d'ailleurs tendance à disparaître petit à petit, laissant découvrir l'argent qui sommeille timidement en-dessous. Ainsi, la couleur du métal, plutôt dorée ou plutôt argentée, laisse deviner l'ancienneté du professionnel. Dans une société de tradition confucianiste où autorité rime avec longévité, c'est avec beaucoup de fierté que l'avocat expérimenté arbore son badge dégarni.

Au début de leurs carrières, les jeunes avocats éprouvent un certain embarras à afficher un pin's flambant neuf qui trahit leur manque d'expérience. Aussi la pratique s'est-elle répandue de ranger le badge dans le porte-monnaie, afin que le frottement avec les pièces accélère artificiellement l'usure de la fine couche d'or.

## REMERCIEMENTS

Me Ayano Kanezuka,  
Avocate au Barreau de Tokyo





# JORDANIE

Al-'Urdunn

نڊرلأا

La robe jordanienne partage avec la robe israélienne et la robe palestinienne les trois bandes parallèles sur l'extérieur des deux manches.



## REMERCIEMENTS

Jordanian Bar Association

Ambassade de France en Jordanie



# KOSOVO

Republika Kosovo Република

Косово

---



## REMERCIEMENTS

Kosovo Bar Association



# LAOS

Sathalanalat Passathipatai  
Passasson lao

ສາທາລະນະລັດ ປະຊາທິປະໄຕ ປະຊາຊົນລາວ /  
ປະຊາຊົນລາວ



## REMERCIEMENTS

Maître Jacques Boedels,  
Avocat au Barreau de Paris,  
Auteur de l'ouvrage  
« Les Habits du Pouvoir »



# LETTONIE

Latvijas Republika

**E**n Lettonie, les avocats et les assistants d'avocats portent la robe. Ce qui permet la distinction est un badge uniquement porté par les avocats, avec ou sans la robe. La robe en letton est appelée « *talārs* » et le badge « *amata nozīme* ».



## REMERCIEMENTS

Latvian Council of Sworn Advocates



# LIBAN

Lubnan

لبنان

L'influence de la France est très présente au Liban, expliquant pourquoi la robe des avocats est très proche de celle des français, le chaperon (rond circulaire permettant de rattacher l'épitoge à la robe) ayant néanmoins une forme différente.



## REMERCIEMENTS

Barreau de Beyrouth



# LITUANIE

Lietuvos Respublika

Il n'y a qu'un seul type de robe pour les avocats lituaniens, appelée « *advokato mantija* » (manteau avocat). Cette dernière a été mise en place par la résolution N°. I-2847 de la Cour Suprême de la République de Lituanie le 2 septembre 1922. La loi régulant les barreaux n'établit pas d'obligation particulière concernant le port de la robe, uniquement que celle-ci doit être mise lors d'une audience à la Cour.



## REMERCIEMENTS

Lithuanian Bar Association



# LUXEMBOURG

Groussherzogtum Lëtzebuerg  
Großherzogtum Luxemburg

**P**our un œil non averti, la robe luxembourgeoise et la robe française sont identiques !

Cependant, en y regardant de plus près on constate que la robe luxembourgeoise ne possède pas de traine et que son col est en satin noir.

Le Grand-Duché de Luxembourg étant un département français (département des forêts) pendant l'empire napoléonien, ce pays a reçu l'intégralité de la codification napoléonienne. De même, lors du rétablissement des ordres d'avocats en 1810, les avocats luxembourgeois ont reçu la même robe qu'ils ont ensuite conservée à l'exception de quelques différences ...

Les robes d'avocats sont confectionnées par les costumiers d'audience français et parfois belges. L'usage de la robe d'avocat est régi par l'article 97 de la loi du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire qui fait référence au décret grand-ducal du 6 janvier 1841 intitulé « *Dienstkleidung der Gerichtsbehörden* » (tenue de service des membres des juridictions).

On constate donc qu'au Luxembourg, pays à trois langues officielles (français, allemand et luxembourgeois), le français est traditionnellement la langue de la loi, de la Justice et de l'administration, quelques traces du passé maintiennent des textes en allemand.

## REMERCIEMENTS

Etude Loyensloeff et en particulier  
Me Véronique Hoffeld,  
avocat au Barreau de Luxembourg

Me Wilfried Meynet,  
avocat aux Barreaux de Marseille  
et de Luxembourg



Cette robe doit être complétée  
d'une épitoge noire avec  
un rang d'hermine blanche -  
non représentée sur cette photo



# MAROC

al-Mağrib

برغمل

La robe ici présentée appartient au Professeur Mathieu Touzeil-Divina, Professeur de droit public à l'Université Toulouse Capitole. La toge noire d'avocat marocain en soie comporte une épitoge, à l'envers avec fourrure, ainsi qu'un revers, pans et col de couleurs noires ainsi qu'une cravate en batiste. Il est intéressant de noter que pour des raisons esthétiques, le port de l'épitoge est renversé par rapport à l'usage traditionnel français originel.



## REMERCIEMENTS

Professeur Mathieu Touzeil-Divina  
(Université de Toulouse)



# MOLDAVIE

Republica Moldova

---

---



REMERCIEMENTS

Moldovan Bar



# MONACO

Principatu de Munegu

La robe monégasque et la robe française sont identiques ! Elle partage les mêmes origines. Les robes d'avocats sont confectionnées par les costumiers d'audience français. L'usage de la robe d'avocat est régi par l'article 30 de l'ordonnance n°8.089 du 17 septembre 1984 portant application de la loi n° 1047 du 28 juillet 1982 sur l'exercice des professions d'avocat-défenseur et d'avocat. A ce titre, l'article 31 du texte précité fait référence à l'usage de la toque qui permet (en France comme à Monaco) de plaider « couvert » sauf lorsque le magistrat prononce sa décision.

**Article 30.** Les avocats défenseurs et les avocats portent aux audiences la toge de laine noire fermée par devant, à manches larges et retroussées, épitoge sur l'épaule gauche, de laine noire, garnie aux extrémités d'un rang de fourrure blanche, cravate blanche, tombante et plissée et une toque de laine noire dont le port est facultatif.

**Article 31.** Les avocats défenseurs et les avocats se tiennent debout quand ils plaident. Ils doivent se découvrir pour lire les conclusions et les pièces du procès.

Ils se tiennent également debout et découverts quand les magistrats prononcent leurs décisions.



Cette robe doit être complétée d'une épitoge noire avec un rang d'hermine blanche - non représentée sur cette photo

## REMERCIEMENTS

Me Richard Mullot Avocat  
au Barreau de Monaco et membre  
de l'Ordre des Avocats de Monaco.



# MONGOLIE



Il s'agit d'une robe de magistrat.



## REMERCIEMENTS

Mongolian Bar Association



# MOZAMBIQUE



## REMERCIEMENTS

Ordem dos Advogados  
de Moçambique



# NORVÈGE

Kongeriket Norge

---



REMERCIEMENTS

Advokatforeninge



# OMAN

Salṭanat 'Umān

ناماء اتطلس

La loi régulant la profession d'avocat à Oman (article 41) stipule qu'aucun avocat ne peut comparaître devant un tribunal sans qu'il ou elle ne porte la tenue spécifique de l'avocat.



## REMERCIEMENTS

Omani Lawyer Association



# PALESTINE

Filastin

فلسطين

La robe palestinienne est directement inspirée du modèle jordanien. Elle partage avec la robe israélienne et donc la robe jordanienne, les trois bandes parallèles sur l'extérieur des deux manches.



## REMERCIEMENTS

Palestinian Bar Association

Me Vincent Schneegans du Barreau  
de Marseille



# PAKISTAN

Islāmī Jumhūrīyah Pākistān

ناتسكاپ ٲيروهمجى ملاسا



REMERCIEMENTS

Lahore Bar Association



# PAYS-BAS

Koninkrijk der Nederlanden

Aux Pays-Bas, les « *advocaten* » (avocats) ne doivent porter une « *toge* » et un « *rabat* » que lorsqu'ils sont présents au tribunal dans le cadre d'une représentation obligatoire. Les mots français les plus utilisés sont « *toge* » et « *rabat* ». Officiellement, l'avocat peut également choisir de porter un béret au tribunal, mais cela est devenu très rare aux Pays-Bas. Le règlement dénommé « *Kostuum- en titulatuerbesluit rechterlijke organisatie* » contient des règles spécifiques sur la tenue que doivent porter les juges, les greffiers et les avocats. Pour les avocats, le règlement indique ce qui suit : « La *toge* est une robe longue et large dotée d'un col montant de 4 cm. Le col dispose d'une ouverture d'environ 8 centimètres sur le devant. La *toge* est cousue dans un tissu noir et s'arrête à environ 10 centimètres du sol. Les manches sont tournées vers l'arrière sur environ 20 centimètres. Sur la partie avant, la *toge* est munie de boutons noir mat. L'avocat doit porter la *toge* fermée et s'assurer que les manches ne tombent pas en arrière. La *toge* de l'avocat ne comporte pas de bande d'une autre matière, contrairement à celle des juges. Le *rabat* consiste en deux pièces de tissu blanc plié (dit « *baptiste* »). La partie haute du *rabat* est large d'environ 8 cm. Le *rabat* est long de 30 cm et ne doit pas dépasser 15 centimètres de largeur dans sa partie basse. Il doit être attaché de manière à rendre invisibles les vêtements portés par l'avocat sous sa robe, sauf lorsque l'avocat porte une chemise blanche amidonnée et un nœud papillon blanc ».

La robe d'avocat officielle remonte à Napoléon qui a introduit différentes règles visant à assurer que les avocats plaidant devant les tribunaux ne puissent pas être distingués par leurs vêtements, leur religion ou leur tenue. Chaque avocat doit porter la *toge* afin qu'aucune partie ne puisse être avantagée par la qualité de ses vêtements ou par un quelconque signe d'appartenance religieuse. Tout le monde au tribunal doit être égal. La couleur noire est le symbole du rejet de la vanité, tandis que la couleur blanche du *rabat* représente la neutralité.

Au Pays-Bas, les avocats veillent à ce que leur robe et leur *rabat* soient toujours impeccables. Les manches ne doivent pas être froissées, un bouton manquant est une catastrophe et le *rabat* doit être aussi blanc que neige.

## REMERCIEMENTS

Nederlandse Van Advocaten

Etude Loyensloeff





# POLOGNE

Rzeczpospolita Polska

La « toga » ou robe « bleue » est celle des conseillers juridiques alors que la robe « verte » est celle des avocats.



## REMERCIEMENTS

Conseil supérieur du barreau  
(*Naczelna Rada Adwokacka*)

Ordre national des conseillers  
juridiques  
(*Krajowa Izba Radców Prawnych*)



# PORTUGAL

República Portuguesa

La robe portugaise appelée la « *Toga* » est régie par une réglementation spécifique. Il s'agit d'une longue robe noire portée par les juges, les procureurs et les avocats devant toutes les juridictions.

Au XV<sup>e</sup> siècle, de nombreux avocats portaient des vêtements colorés mais au XVI<sup>e</sup> siècle la robe d'avocat « s'assombrit », influencée par la toge noire « ecclésiastique » qui représentait l'érudition, la dignité et, plus spécifiquement, le monde universitaire.

La toge, comme une soutane arrivant jusqu'aux pieds, est un symbole fort de la tradition, du prestige et de la solennité de la défense du droit et de la justice.



## REMERCIEMENTS

Ordre des avocats portugais



# RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Česká republika

Il n'y a qu'une seule robe pour les avocats en République Tchèque et aucune distinction n'est faite entre les hommes et les femmes.

En République Tchèque, la robe est appelée « *Advokátní talár* ». Sa forme et son désigne ont été inscrits dans la résolution 4/2010 du Conseil de l'Ordre du Barreau Tchèque.

Les avocats tchèques portent une robe depuis 1904 – bien avant la création de la Tchécoslovaquie en 1918 – jusqu'en 1948, où le pouvoir communiste a largement rejeté les avocats, considérés comme représentant une certaine bourgeoisie. La robe dans sa forme actuelle a été introduite en 2011, afin de rappeler et continuer les traditions et de soutenir davantage l'honneur professionnel, la crédibilité et le prestige des avocats.



## REMERCIEMENTS

Czech Bar Association



# ROUMANIE

România



## REMERCIEMENTS

National Association  
of the Romanian Bars



# ROYAUME-UNI –

## Angleterre et Pays de Galles

United-Kingdom

Les avocats anglais (qu'il s'agisse des « *Barristers* » ou des « *Solicitors* ») qui comparaissent devant un juge qui porte la toge ou bien encore devant la Chambre des Pairs (Chambre des Lords) ou le Comité judiciaire du Conseil privé de la Reine (Comité judiciaire du Conseil privé), doivent eux-mêmes porter un costume d'audience. Tous les avocats portent un col blanc amidonné avec des bandes de tissus (deux bandes de cinq pouces sur un qui pendent devant la gorge). Ils portent aussi soit une jaquette noire, soit un manteau noir avec un pantalon gris.

Depuis le début de l'année 2009, le port de la perruque (uniquement pour les « *Barristers* ») a été abrogé dans le cadre des procédures civiles. Désormais, son port demeure seulement obligatoire lors des comparutions dans les affaires pénales.

Les « *Barristers* » ou « *Solicitors* » qui ont reçu le brevet de Conseil de la Reine (ou QCs) portent un vêtement coupé comme au XVIII<sup>e</sup> siècle dans un tissu soyeux. C'est pour cette raison qu'ils sont aussi désignés parfois comme « *silk* » (soie, en anglais).

Le modèle présenté est une robe de « *Solicitor* ».



### REMERCIEMENTS

Law Society of England and Wales



# SLOVAQUIE

Slovenská republika

Le décret du ministère de la Justice de la République slovaque n° 120/2005 relatif à l'utilisation d'une robe officielle par les juges, les procureurs et les avocats lors des audiences (ci-après « décret du ministère de la Justice ») précise les caractéristiques de la robe d'avocat ou « *Talár* ». Celle-ci est composée de deux parties : une cape longue et large et une courte pèlerine. La cape et la pèlerine sont doublées avec du velours et les larges manches de la robe sont dépourvues de manchettes en ce qui concerne les avocats. La cape et la pèlerine sont noires, avec une doublure de couleur bleue.

Conformément au décret du ministère de la Justice précité, les avocats et les avocats stagiaires sont tenus de porter la robe lors de procédures pénales.

La doublure de la robe est une caractéristique particulière car sa couleur varie en fonction de la profession concernée. En effet, conformément au décret, la robe des juges, des procureurs et des avocats est noire, la distinction étant faite par la couleur de la doublure en velours de la cape et de la pèlerine : lilas pour les juges, rouge sombre pour les procureurs et bleu pour les avocats. La robe des juges et des procureurs est dotée de manchettes, contrairement à celle des avocats.



## REMERCIEMENTS

Slovak Bar Association



# SLOVÉNIE

Republika Slovenija

L'article 24 de la loi sur le barreau de Slovénie (Gazette officielle de la République de Slovénie n° 18/93) dispose : « Dans l'exercice de sa profession au tribunal, l'avocat porte la robe d'avocat. Le type de ladite robe et la manière de la porter sont précisés par le ministère de la Justice ».

Sur le fondement de ces dispositions, un règlement sur le type de la robe et des exemples sur la manière de la porter a été rédigé en 1995. Ledit règlement dispose notamment : « La robe officielle de l'avocat est une toge ».

La robe de l'avocat est un vêtement de dessus spécial de couleur violette. La forme et le tissu de la toge d'avocat sont identiques pour tous les avocats. Un signe indiquant la profession d'avocat est attaché sur l'épaule gauche de l'avocat. Le signe de l'avocat est un ruban violet doté, dans sa partie basse, d'une bordure en soie de couleur violette. Le signe de l'avocat est attaché à sa robe au moyen d'un badge rond, de couleur violette également ».

Les avocats doivent porter la robe ou « *odvetnigka toga* » lorsqu'ils représentent leurs clients lors des audiences ou de certaines réunions publiques.



## REMERCIEMENTS

Slovenian Bar Association



# SUISSE

Schweizerische Eidgenossenschaft -  
Confederazione Svizzera - Confederaziun svizra

La robe « à la française » est portée dans les cantons « romands » suivants :

- Genève (République et Canton)
- Vaud
- Fribourg
- Neuchâtel (République et Canton)
- Valais

Les avocats des autres cantons suisses ne connaissent pas la robe.

A ce titre, il est à noter que l'affaire du Bâtonnier Jaccout est à l'origine de l'usage de la robe devant certaines juridictions cantonales Suisse.

En effet suite à un meurtre dans le cadre d'une affaire de mœurs, le procès du Bâtonnier Jaccout s'ouvrit le 16 janvier 1960 devant la Cour d'assises de Genève. Monsieur Jaccout confia sa défense à trois avocats, deux confrères genevois et un confrère parisien, René Floriot, pénaliste célèbre du Barreau de Paris.

En acceptant de prendre la défense de son infortuné confrère genevois, René Floriot n'opposait qu'une seule condition : plaider en robe et se présenter devant la Cour d'assises de Genève avec le costume professionnel en usage en France depuis le rétablissement des Barreaux par Napoléon 1<sup>er</sup>.

Il convient de rappeler qu'à Genève, ville calviniste par excellence, les avocats mais également la plupart des magistrats, ne portaient pas de robe judiciaire qui aurait pu être considérée comme étant un faste ostentatoire.

Les deux avocats genevois, surpris par l'initiative de leur confrère parisien, décidèrent rapidement de se procurer une robe étant pour eux hors de question d'apparaître sans robe à côté de leur confrère parisien. Ne pouvant se faire faire une robe dans les temps impartis, ils se rendirent très vite au magasin des accessoires d'un grand théâtre de Genève où deux robes providentielles à la française leur furent prêtées. Depuis le procès du Bâtonnier Jaccout et l'initiative de René Floriot, la robe d'avocat inspirée du modèle français c'est-à-dire avec épitoge herminée mais sans traine est devenue d'usage dans les cantons de Genève et de Vaud, mais seulement devant certaines juridictions (juridiction pénale, Cour d'assises et Cour d'appel statuant en matière correctionnelle). En revanche, la robe n'est pas utilisée devant les juridictions civiles.

*D'après l'article de Me Jacques S. BEODELS "le Bâtonnier assassin, son défenseur français et la robe des avocats suisses" publié à la Gazette du Palais.*

## REMERCIEMENTS

Ordre des Avocats de Fribourg  
Ordre des Avocats de Genève



Cette robe doit être complétée d'une épitoge noire avec un rang d'hermine blanche - non représentée sur cette photo





# TURQUIE

Türkiye Cumhuriyeti

La tenue officielle des avocats turcs est régie par l'article 49 du Code turc de la profession d'avocat (« code de l'avocat »). Selon celui-ci, les avocats ont obligation de porter la tenue officielle désignée par l'Union des associations des barreaux turcs (« l'Union ») lors de leurs apparitions devant les tribunaux, devant les conseils de discipline du barreau et l'Union des associations des barreaux turcs, ainsi que lors de leur prestation de serment. La tenue officielle peut également être portée lors des assemblées générales de l'Union des barreaux et des associations de barreaux, ainsi que lors de cérémonies officielles auxquelles sont présents des membres des institutions judiciaires portant leur tenue officielle.

En turc, le nom de la tenue officielle de l'avocat est « *avukatlık ciıbbesi* », ce qui signifie littéralement « robe d'avocat ». Le modèle de la robe a été fixé par l'Union des associations de barreaux turcs et le modèle est conservé sous enveloppe dans les locaux de l'Union. Conformément à ce modèle, la tenue officielle comporte trois couleurs. Le noir prédomine. Le col est rouge, la surface externe de la partie avant est noir vif, le dos de cette partie et les finitions des manches sont verts. Les coutures sous le col sont couvertes par des galons. Les avocats sont tenus par leur réglementation professionnelle de ne pas porter une tenue froissée ou tâchée, ou une tenue non conforme au modèle. L'usage obligatoire du port de la robe remonte à 1920.

La robe d'avocat symbolise l'égalité. Devant la justice, les avocats qui portent la même robe, ont le même statut, quels que soient leur âge, leur expérience et leur réputation. Les avocats ne portent que cette tenue et toute personne portant cette tenue est un avocat. Tous ont exactement les mêmes droits, pouvoirs, privilèges et responsabilités. La seule différence qui peut être faite entre des avocats repose sur leur niveau de connaissance et leur probité.

La robe apporte une certaine décence en ce sens qu'elle permet de cacher des défauts dans la tenue vestimentaire ou l'apparence extérieure de l'avocat. Ceux qui portent la robe sont connus sous le nom d'avocats plaidants. La robe rappelle également que les avocats ont le monopole de la défense et que le devoir de défense doit uniquement être exercé par les avocats inscrits à un barreau turc.

La couleur dominante de la robe est le noir, qui symbolise l'importance de la profession d'avocat et qui est également la couleur de la justice car le noir ne contient aucune autre couleur. La couleur verte de la robe symbolise les procès civils tandis que le rouge représente les affaires pénales. La robe est dépourvue de poches car elle est portée par des personnes qui représentent le service public. Pour symboliser l'indépendance inhérente à la profession d'avocat, la robe est dépourvue de boutons.

## REMERCIEMENTS

Union of Turkish Bar Associations





# TUNISIE

---

Comme de nombreux pays de l'Afrique francophone, la robe de l'avocat tunisien est très proche de celle de l'avocat français.



## REMERCIEMENTS

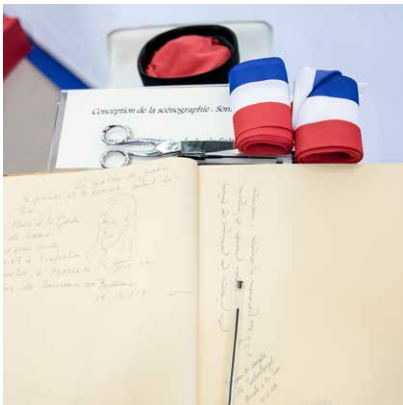
Union Nationale des Avocats de Tunisie

---

# GALERIE

---











---

© Conseil national des barreaux - 2017

**180 boulevard de Haussmann - 75008 Paris**  
**Tél. 01 53 30 85 60 - Fax. 01 53 30 85 62**  
**[www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr)**  
**[cnb@cnb.avocat.fr](mailto:cnb@cnb.avocat.fr)**

---